

# Un an après, où en est-on ?



UNE GOUVERNANCE  
SIMPLIFIÉE

L'ÉLARGISSEMENT  
DE  
L'APPRENTISSAGE

L'INDIVIDU  
AU CŒUR  
DU SYSTÈME

LA REFOUDATION  
DES CERTIFICATIONS  
PROFESSIONNELLES

LA QUALITÉ  
DE LA FORMATION,  
ACTE II

**1** certification  
nationale unique



remplacera au  
1<sup>er</sup> janvier 2021

l'enregistrement Datadock  
ou l'une des 53 certifications  
de la liste Cnefop nécessaires  
pour accéder aux fonds  
publics ou mutualisés



**32** indicateurs composent

le référentiel national de la future  
certification unique

**3** ans : le cycle de vie  
de la future certification  
nationale qualité



**32**

**60 300** organismes  
de formation inscrits  
dans Datadock,  
dont 40 800 référencables



**51** acheteurs publics et paritaires  
responsables de la qualité de l'offre de  
formation (Régions + État + Opco + CDC + Pôle  
emploi + Agefiph + CPIR)

## Qualité : certification obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les prestataires de développement de compétences demandant un financement public ou mutualisé



### Prochaines étapes

• Publication d'une première liste d'organismes certificateurs habilités à délivrer la certification nationale unique qualité (sur le site du ministère du Travail)

1<sup>er</sup> janvier  
2021

• Obligation de certification nationale unique qualité pour tous les prestataires de développement de compétences (hors CFA existant avant la loi du 5.9.2018)

1<sup>er</sup> janvier  
2022

Septembre  
2019

• Obligation de certification nationale unique qualité pour les CFA existant avant la loi du 5.9.2018